

Province de Luxembourg

VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu

le **jeudi 28 mars 2019 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet:

~

**CONVOCATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28 février 2019
2. Approbation du Compte Communal 2018
3. Convention des Maires et Partenariat avec la Province de Luxembourg
4. Désignation d'un représentant communal au sein de l'A.G. et candidature d'un représentant au sein du C.A. de l'A.S.B.L. « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » - Approbation
5. A.S.B.L. GIG – Désignation d'un représentant communal aux A.G. - Désignation
6. Désignation représentants communaux à la Maison du Tourisme de Gaume
7. Règlement d'Ordre Intérieur « Crèche les Arsoûyes » - Approbation
8. Renouvellement de la CCATM – Désignation des membres et du Président
9. Renouvellement de la CCATM – Règlement d'Ordre Intérieur - Adoption
10. Renouvellement du quart communal de la Commission locale de développement rural – décisions
11. Conseils Cygénétiques – Appel à candidatures – Désignation de représentants
12. Budget 2019 Bibliothèque de Florenville – Approbation
13. Dotation Zone de Police 2019 - Approbation

14. Prêt en trésorerie au travers du compte CRAC –
Crise de la Peste Porcine Africaine – Décision
15. Budget 2019 - Approbation
16. Douzième provisoire avril 2019 – Approbation

17. COMMUNICATION

A)- Rapport du Collège au Conseil - Subsidés
2018

B - Renouvellement de la commission
communale de constat de dégâts aux cultures

C) - Paiement mandat n° 211/2019

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

R.Struelens

J.Gigot